



# GOVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Paris, le 20 décembre 2021*

### **Instances d'écoute et de dialogue pour les professionnels de santé non-vaccinés en Guadeloupe et en Martinique : mise en place de cellules d'accompagnement et de reconversion professionnelle**

**Les instances d'écoute et de dialogue pour les professionnels de santé non-vaccinés dans les Antilles, annoncées par Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer et Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé le 26 novembre dernier, sont opérationnelles. En Guadeloupe, depuis le 6 décembre, 270 personnes se sont déjà inscrites sur la plateforme, une centaine de rendez-vous est programmée et 33 ont déjà été réalisés. En Martinique, la plateforme de prise de rendez-vous a été ouverte le 15 décembre.**

Ces instances d'écoute et de dialogue permettent d'accompagner de manière individuelle chaque professionnel de santé concerné par une suspension pour non-conformité à la loi en vigueur. Dans les deux territoires, les intéressés ont jusqu'au 31 décembre pour s'inscrire. La suspension de salaire éventuelle est interrompue sans reprise d'activité pour celles et ceux s'inscrivant dans ce processus de dialogue. Ils ont ensuite 8 jours après leur rendez-vous pour faire connaître leur choix. Pour les personnes qui acceptent la vaccination, il est mis fin à leur suspension dès la première injection et la reprise des fonctions sera immédiate. Une aide en trésorerie pourra être accordée à ceux ayant subi une interruption de rémunération.

Pour les personnes refusant la vaccination à l'issue de la phase de dialogue, elles sont suspendues et une cellule d'accompagnement et de reconversion professionnelle est mise en place dans les deux territoires pour orienter les intéressés vers un nouveau métier. Un dispositif de rupture conventionnelle de même qu'un accompagnement vers une reconversion

professionnelle avec un placement en congé de formation seront proposés. En Guadeloupe, Florus Nestar, directeur général de Ladam, y coordonne la cellule d'accompagnement et de reconversion professionnelle. En Martinique, Antoine Denara, ancien directeur de Pôle emploi est le préfigurateur de la cellule. Ces cellules seront composées d'agents des ARS, des établissements hospitaliers, des DEETS et des centres interinstitutionnels de bilan des compétences.

Les préfets de la Martinique et de la Guadeloupe, et les directeurs généraux des Agences régionales de santé, présenteront, dans les jours qui viennent, les détails du dispositif.

**Contact presse :**

**Cabinet du ministre des Outre-mer**

Mél : [mompresse@outre-mer.gouv.fr](mailto:mompresse@outre-mer.gouv.fr)

**Cabinet du ministre des Solidarités et de la Santé**

Mél : [sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)